



**L'UNSA-Postes vous souhaite de
Bonnes fêtes de fin d'année**



www.unsa-postes.org

UNSA-Postes

114 avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre

Tel : 01.45.15.07.60

E-mail :

unsapost@wanadoo.fr



La Gazette Réseau



Numéro 18 - décembre 2020

La Banque Postale se réorganise pour intégrer la CNP Assurances. Philippe Heim, ancien dirigeant de Société Générale, est nommé à la tête de La Banque Postale et prend la succession de Remy Weber. Il prépare le nouveau plan stratégique qui doit être présenté en février.

Le patron de La Poste, Philippe Wahl, a été clair avec lui : il faut que La Banque Postale « continue à grandir et à gagner en rentabilité ». Il est libre d'« inventer le nouveau modèle de la bancassurance ». Suite à quoi le nouveau président de la banque a indiqué que l'« *L'axe managérial est un facteur clé de succès du rapprochement.* » A l'UNSA-Postes, il nous tarde de voir ce que cela va signifier concrètement pour le personnel.

Rappelons que l'UNSA, grâce à vous, est représentative à La Poste depuis les dernières élections professionnelles de 2018. L'UNSA est aussi la 1^{ère} organisation syndicale à la Caisse des Dépôts et Consignations (la CDC, qui est devenu l'actionnaire majoritaire de La Poste), et 2^{ème} syndicat à la CNP qui a intégré la Banque Postale en janvier 2020. Nous surveillerons donc très attentivement ce dossier, et ce qui va en découler pour les hommes et les femmes qui travaillent aujourd'hui à La Banque Postale, et dans tout le Réseau des bureaux de poste.

Dans cette gazette de décembre, nous vous parlerons de la nécessaire évolution des grades au Réseau : La Poste en demande toujours plus à ses agents et il est temps que la rémunération suive ! Nous vous parlerons aussi des aidants familiaux avec l'accord signé par l'UNSA, du télétravail et des incivilités.

**EN CETTE FIN D'ANNEE, L'UNSA EST PLUS QUE JAMAIS A VOS COTES SUR
LE TERRAIN POUR VOUS ACCOMPAGNER ET VOUS DEFENDRE**

Sommaire

1 : Edito - 2 - 3 : Objectif promotion ! - 4-5 : Aidant familial
6 : Télétravail - 7 : Incivilités - 8 : Voeux - Contacts

OBJECTIF PROMOTION !

**L'UNSA-POSTES DEMANDE LA RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES
DES CHARGÉS DE CLIENTÈLE ET DES CONSEILLERS
BANCAIRES.**

Chargés de Clientèle

Avant

Vente de produits courrier
Opérations bancaires
Prise de rendez-vous Cobas
Gestion des instances
LPM
Box internet
Pilier 4
Prévoyance
Cap Client
FOL

Maintenant

Vente de produits courrier
Opérations bancaires
Prise de rendez-vous Cobas
Gestion des instances
LPM
Box internet
Pilier 4
Prévoyance
Cap Client
FOL
Smartéo
Ma french bank
Services à la personne
Résolution au premier contact

**L'UNSA-POSTES demande que le 2.3
devienne à minima leur grade de base. Et pour les char-
gés de clientèle 2.3 qui ont acquis un certain niveau de
compétence et d'expérience nous demandons le grade 3.1.**

INCIVILITES

Déf : L'incivilité est un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'en-semble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie.

Depuis quelques années les incivilités sont en forte progression à La Poste, avec de plus en plus d'agres-sions physiques, de menaces de mort ou de repré-sailles. Le vécu est très douloureux pour les agents concernés, avec des cas de récidives dans certains bu-reaux. Une véritable analyse des causes de ces incivi-lités doit être effectuée et des moyens mis en place.



Il y a un risque de névrose post-traumatique chez les agents agressés de manière répétitive.

Depuis quelques années, La Poste met en place des actions pour faire baisser le taux d'incivilité, notamment dans les bureaux à priorité sociétale (BPS). Il existe un plan opérationnel de lutte contre les incivilités (POLI). Les bureaux les plus touchés ont recours à la présence de vigiles, et développent divers partenariats. **Mais est-ce suffisant?**

La première des actions devrait être de **remettre de l'Humain**, de redonner des moyens au secteur. Un secteur ne peut pas fonctionner correctement sans que les absences ne soient comblées. Il faut un personnel formé, habilité. Il faut ar-rêter de changer régulièrement les organisations de travail. Car, il faut le dire, les incivilités sont due en bonne partie à cela.

C'est un point sur lequel il faut avancer au plus vite, car la crise du Covid-19 est passée par là ! Chargés de clientèles, conseillers... ont été en première ligne. La pression psychologique de la période étant largement suffisante pour que les équipes soient déjà en grande difficulté.

Les agents de La Poste devraient venir travailler sereinement. Personne ne devrait avoir à subir ni insulte, ni agression, et en-core moins risquer sa vie sur son lieu de travail !



Un aidant familial

Un aidant familial est avant tout la personne qui vient en aide, à titre non professionnel, à une personne (âgée ou handicapée) de son entourage, en perte d'autonomie pour les activités de la vie quotidienne (soins d'hygiène, démarches administratives, soutien moral, activités domestiques, etc).

Les aidants postiers peuvent bénéficier de mesures spécifiques et de prestations adaptées à leurs besoins **grâce à l'accord que l'Unsa-postes a signé :**

- possibilité de faciliter l'organisation du temps de travail
- modalités de télétravail avantageuses
- accompagnement dans la mobilité géographique des postiers aidants le souhaitant
- accès au temps partiel facilité



LE GUICHET DES AIDANTS FAMILIAUX DE LA POSTE :

un numéro d'appel du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30 au

01 78 16 14 27

Cette plateforme téléphonique répondra à vos questions et besoins de façon personnalisée, et vous proposera l'accès à de nombreux services et la recherche de solutions adaptées pour l'aidant et l'aidé et délivrance du certificat d'aidant.

Des nouveautés...

DU NOUVEAU POUR LES AIDANTS :

Pour tout renseignement, contactez l'UNSA-Postes !

1. Une aide aux aidants par la mutuelle d'entreprise.

L'assistance "aide à l'aidant" propose d'effectuer un bilan personnalisé de la situation de la personne aidée et de bénéficier des conseils d'une équipe médicale. Elle permet aussi d'accéder à une formation au rôle d'aidant dispensée à domicile par un ergothérapeute et d'avoir des informations sur les services de répit locaux. Autre avantage : un accompagnement adapté en fonction de l'évolution de la situation, notamment en cas de besoin de soutien psychologique dans le rôle d'aidant. Comment accéder au service ? Le service est accessible depuis l'espace adhérent de La Mutuelle Générale (rubrique services et avantages) ou par téléphone au 09 69 363 765 (24h/24-7j/7, appel non surtaxé).

2. Le congé proche aidant

Le congé proche aidant vient répondre aux besoins exprimés par les aidants d'être soutenu financièrement quand ceux-ci font le choix de s'engager aux côtés de leur proche.

Le congé de proche aidant est fixé à une durée maximale, soit par convention ou accord de branche ou, à défaut, par convention ou accord collectif d'entreprise, soit en l'absence de dispositions conventionnelles à 3 mois. Toutefois, le congé peut être renouvelé, jusqu'à un an sur l'ensemble de la carrière du salarié.

Le montant de cette allocation est fixé à 43,83 euros par jour pour les personnes vivant en couple et 52,08 euros par jour pour une personne seule. Elle sera versée par les caisses d'allocations familiales et les caisses de la mutualité sociale agricole (MSA).

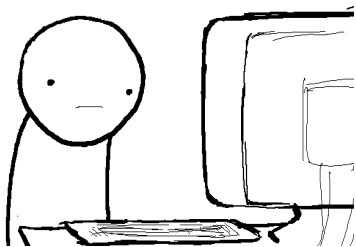
Sur demande de l'aidant, à travers une télé-procédure simple, un accès au compte des jours indemnisés restant à prendre sera possible.

L'aidant a droit à un maximum de 22 AJPA par mois. L'indemnité peut être versée à la demi-journée. Ce congé concerne tous les salariés du secteur privé, les agents du secteur public, les indépendants ainsi que les demandeurs d'emplois.

CRISE SANITAIRE

TELETRAVAIL

L'accord de 2018
est en danger !



La Poste veut créer une catégorie de sous télétravailleurs qu'elle appelle « les télétravailleurs de crise ». Quelles sont les postières et postiers concernés ? Celles et ceux dont les fonctions ne sont habituellement pas éligibles au télétravail : Les classes I et II en opérationnel ou sur des positions supports ainsi que les conseillers bancaires, téléconseillers, agents des CSRH....

Une honte ! La Poste leur propose une indemnité mensuelle de 8 € net/mois !

Alors qu'aujourd'hui les collègues éligibles perçoivent 25 € net/mois

Cet avenant propose un télétravail au rabais !

L'UNSA-Postes demande :

- L'application de l'accord de 2018 à tous les télétravailleurs.
- Le caractère volontaire du télétravail.
- La prise en charge des équipements de travail et des frais à partir d'une base objective correspondant aux coûts supplémentaires pour les agents et les économies pour La Poste.
- L'ouverture d'une vraie négociation sur le télétravail qui s'est avéré comme un mode d'organisation du travail d'avenir pour permettre au plus grand nombre de postières et postiers d'améliorer l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie familiale.

L'UNSA Postes ne signera jamais pour un télétravail imposé au rabais !

En cas de pression de votre hiérarchie n'hésitez pas à contacter notre représentant local.

Ligne Conseil Bancaire

AVANT

Outils

RCF...GDC...GDP
Méthode 7 Gagnants
SEC
FIP
Téléphone
CNPOSTE
Listing M-3

Compétences

Argent au Quotidien
Epargne ordinaire
EL
Assurance-vie
Assurance Décès
Prévoyance
OPCVM
LAB-LAT

MAINTENANT

Outils

DOREC M-3 LAC
FIL CONTACT
CAP CLIENTS 3.0
DCI

Compétences

Argent au Quotidien
Epargne Ordinaire
EL
Assurance vie
Assurance Décès
Assurances IARD
Prévoyance
Complémentaire Santé
Prêts Conso
Crédit renouvelable
Contrôle de conformité
LPM
Mandat de gestion
Relation A Distance
Crédit Immobilier
Diversification

L'UNSA POSTES demande l'avancement d' un grade pour toutes les forces bancaires.

D'une façon plus générale, La poste demande toujours plus de compétences aux collaborateurs du Réseau !!!

Pour l'UNSA-POSTES, il est grand temps qu'elle reconnaisse toutes ces nouvelles compétences en revoyant intégralement la pyramide des grades du Réseau